



Environnement
Canada

Environnement
Canada

Acquisitions et marchés de la RCN
Direction générale de finance
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau, QC
J8Z 1T3

le 4 mars 2015

SUJET : Demande de sollicitation K8A21-14-0099

TITRE DU PROJET: Soutien sur le terrain du Programme national canadien de mesure des produits toxiques de l'air en Ontario

Chèr(e) Madame/Monsieur,

Environnement Canada doit acquérir les services décrits dans les Termes de Référence ci-joints. Nous invitons donc des fournisseurs à nous soumettre des propositions pour l'exécution de ces travaux.

Si vous êtes intéressé à offrir ces services, vous devez soumettre **en trois (3) exemplaires votre proposition, deux (2) exemplaires de l'Offre de services complète et signée ainsi que deux (2) copies de l'attestation ancien fonctionnaire** au plus tard à **15 h (heure locale) le 13 avril 2015** au bureau suivant :

Environnement Canada (Soumission)
Salle du courrier
171 Jean-Proulx
Gatineau (Québec)
J8Z 1W5

En vous conformant aux procédures suivantes :

1. Indiquer le numéro de sollicitation **K8A21-14-0099** sur vos enveloppes de proposition/ de compagnie de messenger;
2. Dans votre proposition, veuillez inclure les éléments suivants de façon détaillée pour qu'on puisse les évaluer :
 - a) un court énoncé expliquant votre perception des travaux à exécuter;

- b) un résumé de votre expérience pertinente;
 - c) une liste des personnes (personnel professionnel, technique et administratif, sous-traitants) qui seront appelées à exécuter les travaux, ainsi que leur curriculum vitae.
 - d) une description de la démarche et/ou de la méthodologie proposée ;
 - e) des plans d'urgence qui pourront être utilisés dans l'éventualité où le personnel désigné ne serait pas en mesure d'exécuter les travaux pendant la période du contrat.
3. Environnement Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission dans des sections distinctes, à savoir :

SECTION I : SOUMETTEZ TROIS (3) COPIES PAPIER DE VOTRE PROPOSITION TECHNIQUE;

SECTION II : SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'OFFRE DE SERVICE (QUI REPRÉSENTE LA SOUMISSION FINANCIÈRE).

SECTION III: SOUMETTEZ DEUX (2) COPIES PAPIER SIGNÉES DE L'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les prix doivent figurer dans l'offre de service (soumission financière) seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
L'offre de service doit être signée.

Les soumissions doivent être présentées à la salle du courrier d'Environnement Canada d'ici la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de l'appel d'offres.

En raison de la nature de l'appel d'offres, les soumissions qui sont transmises à Environnement Canada par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

Toutes questions concernant ce projet doivent être soumises par courriel à: shawn.davis@ec.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Shawn Davis
Agent des acquisitions et des contrats
Gestion du matériel et des contrats

Pièces jointes :
Offre de services
Attestation ancien fonctionnaire
Marche à suivre obligatoire pour la proposition
Termes de référence
Grille d'évaluation

MARCHE À SUIVRE OBLIGATOIRE POUR LA PROPOSITION

- 1. Réception** Le bureau désigné acceptera les propositions originales (incluant l'offre de service) ou les révisions scellées jusqu'à l'heure et la date limites de soumission indiquées dans la lettre d'invitation.

Environnement Canada n'acceptera plus l'Offre de services ainsi que la portion technique des propositions des soumissionnaires par télécopieur ou par courrier électronique
- 2. Propositions non recevables** Les propositions reçues après l'heure et la date de clôture de réception des soumissions ne seront pas examinées **et seront retournées sans avoir été ouvertes.**

Les propositions qui ne sont **PAS** accompagnées de formulaires d'Offre de services dûment remplis selon les directives précisées par le Ministère en matière de présentation matérielle seront rejetées.

Les propositions incomplètes seront considérées non conformes et rejetées.

L'Offre de services dépassant le plafond énoncé ou le prix maximal, sera considérée non conforme et rejetée.

L'Offre de services qui n'est pas signée selon les exigences du Ministère sera considérée non conforme et rejetée.
- 3. Acceptation** Le Ministère ne choisira pas nécessairement la soumission la plus basse ou une des soumissions reçues.
- 4. Présentation** Le formulaire d'offre de services doit être rempli et soumis de façon à respecter les directives du Ministère en matière de présentation matérielle.

Les propositions doivent être soumises de façon à se conformer aux directives contenues dans la présente et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Il revient au proposant de s'assurer qu'il/elle a parfaitement compris les exigences et les instructions du Ministère. Toutes demandes de renseignements concernant cette sollicitation doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Shawn Davis) au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de fermeture afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun.
- 5. Références** Le ministère de l'Environnement se réserve le droit, avant d'accorder le contrat, de demander à l'entrepreneur de soumettre, s'il le juge nécessaire, des preuves de ses compétences, et il examinera les documents relatifs aux aptitudes financières, techniques et autres compétences de l'entrepreneur.

OFFRE DE SERVICES

1. **Offre soumise par** : Inscrire ou dactylographier le nom d'affaires ou le nom de l'entreprise, l'adresse au complet, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur)

N° tél.: _____ N° télécopieur: _____

Courriel : _____

2. Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) par la présente à offrir à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le/la ministre de l'Environnement, l'ensemble des services spécialisés, de la surveillance, des produits, du matériel et des autres articles nécessaires pour exécuter, à la pleine satisfaction du/de la Ministre ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans le document de sollicitation, selon les conditions et les modalités inscrites dans le contrat de services conclu avec le Ministère et selon les prix suivants :



2.1 Services professionnels :

Le tableau ci-dessous donne une ventilation détaillée du coût des services professionnels (le barème des honoraires doit comprendre toute marge de profit ou frais fixes) :

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Taux quotidien</u>	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Total</u>
-------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	--------------



2.2 Dépenses administratives :

(Courrier, appels interurbains, photocopies, etc.)

___N/A___\$

2.3 Frais de déplacements :

Remboursables selon les coûts encourus, conformément à la directive sur les voyages ci-jointe, à une limite financière de

___N/A___\$

Mes/Nos estimations de frais de déplacement sont basés sur les besoins de voyage suivants :

**2.4 PRIX TOTAL DE VOTRE PROPOSITION
(Monnaie canadienne)**

_____ \$

(somme de 2.1 + 2.2 + 2.3 ci-dessus)

+ T.P.S. _____ \$

TOTAL _____ \$



Offre de services

Page 4 de 4

3. Le(s) soussigné(s) convient(nent) que l'offre de service demeurera ferme pour une période de cent vingt (120) jours civils suivant la date de clôture de la soumission.
4. Le paiement des services professionnels et des coûts connexes sera effectué à la fin de chaque étape, une fois que les factures contenant un relevé détaillé des services rendus ou des produits livrés à ce jour auront été reçues et que le représentant du ministère les aura acceptées.

Les réclamations de frais de déplacement et d'hébergement seront remboursées en fonction des déboursés effectués, conformément à la directive sur les voyages, et elles devront être accompagnées de reçus, pièces justificatives ou autres documents pertinents.

5. Le(s) soussigné(s) convient(nent) par la présente de soumettre les documents suivants :
 - (a) une PROPOSITION d'exécution des travaux, indiquant la façon dont l'entrepreneur perçoit les objectifs et les responsabilités relatifs à la demande, ainsi que la méthodologie et l'échéancier qu'il entend suivre ;
 - (b) un PROFIL DE L'ENTREPRISE, donnant un aperçu de l'expérience pertinente et les noms des personnes proposées pour faire partie de l'équipe de travail, y compris leur curriculum vitae ;
 - (c) une liste, si nécessaire, des SOUS-TRAITANTS, y compris leurs noms et adresses au complet, la ou les parties des travaux qu'ils seront appelés à exécuter en sous-traitance et une description de l'expérience pertinente de leur entreprise ;
 - (d) une OFFRE DE SERVICES dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
 - (e) l'ATTESTATION ANCIEN FONCTIONNAIRE dûment remplie et soumise en deux (2) exemplaires.
6. Il est entendu que, pendant la durée du contrat, toute personne qui sera appelée à exécuter des tâches prévues au contrat devra se comporter de façon à respecter les principes du code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat. L'entrepreneur devra aviser immédiatement le responsable du Ministère si l'acquisition d'un intérêt ou une situation semble causer une dérogation à ces principes.

LES OFFRES QUI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DES NORMES PRESCRITES SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER LES COÛTS DE LA PROPOSITION SERONT CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES AUX EXIGENCES ET SERONT REJETÉES.

Signé ce jour de _____, 2015, à _____ dans la provenance de _____

par : (Agent signataire)

Titre

N° de Sollicitation : K8A21-14-0099
Attestation ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' [Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? Oui () No ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements fournis par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.

Soumissionnaire

Signé

Nom et titre

Date

MANDAT APPEL D'OFFRES K8A21-14-0099

Soutien sur le terrain du Programme national canadien de mesure des produits toxiques de l'air en Ontario

Toutes les demandes de renseignements concernant la présente demande de soumissions doivent être envoyées par écrit à l'autorité contractante désignée ci-dessous le plus tôt possible durant la période de soumission. L'autorité contractante doit recevoir les questions au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions précisée dans le présent document afin d'avoir assez de temps pour donner une réponse.

Propriété intellectuelle

L'État a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le marché sera dévolu au Canada pour les motifs suivants :

6.4 Lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent principalement :

6.4.1 à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public;

Contexte

Environnement Canada (EC) est chargé d'amorcer et de réaliser des programmes de mesures sur le terrain des concentrations de matières particulaires et toxiques de l'air dans les zones urbaines. À l'appui de ces programmes, des technologues itinérants doivent compléter le niveau normal de soutien opérationnel offert par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

A. Région de Hamilton (3 sites)

Objectifs

L'entrepreneur doit se rendre aux postes de surveillance de chacun des emplacements de la région de Hamilton pour exploiter et entretenir l'équipement qui y est installé et consigner les données opérationnelles d'échantillonnage. L'équipement se compose d'un ou de plusieurs des appareils suivants : échantillonneurs dichotomiques des matières particulaires, échantillonneurs de spéciation des matières particulaires, échantillonneurs de composés organiques volatils (COV), échantillonneurs de carbonyle et échantillonneurs de composés organiques semi-volatils (HAP), ainsi

qu'accessoires et appareils d'enregistrement connexes, détaillés au tableau 1 ci-dessous.

Description du projet

Les prélèvements aux échantillonneurs de la région de Hamilton sont effectués, aux mêmes dates, comme il est indiqué au tableau 1. Un remplacement du milieu d'échantillonnage est requis tous les 6 jours, à tous les emplacements.

On estime qu'il faudra 60 visites à chaque site d'échantillonnage durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Le temps de remplacement du milieu d'échantillonnage par échantillonneur devrait être de 30 minutes. Il faut parcourir environ 250 km pour visiter tous les emplacements. On estime aussi qu'il faudra 6,5 h pour participer aux vérifications externes sur place durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Tableau 1 – Sites

Emplacement	N ^{bre} de remplace. du milieu d'échant. par visite	COV	HAP	Échant. dichot. de matières particulaires	Échant. de spéciation des matières particulaires	Carbonyle
Mississauga	1	X				
Simcoe	7	X et X ²	X	(2)X ¹	X ¹	X
Parc Beasley (Hamilton)	5	X	X	(2)X	X ¹	

X : L'échantillonnage a lieu pendant 24 heures d'affilée tous les 6 jours.

X¹ : L'échantillonnage est réalisé pendant 24 heures d'affilée tous les trois jours, mais le remplacement du milieu d'échantillonnage n'est requis qu'aux six jours.

X² : L'échantillonnage est réalisé pendant 4 heures d'affilée tous les trois jours, mais le remplacement du milieu d'échantillonnage n'est requis qu'aux six jours.

Emplacements :

POSTE	VILLE	EMPLACEMENT
Kitchener	Kitchener	Av. West et Homewood
Simcoe	Simcoe	Ferme expérimentale
Parc Beasley	Hamilton	Elgin et Kelly

Énoncé des travaux et produits livrables

L'entrepreneur devra s'acquitter des tâches suivantes lorsqu'il visite les emplacements :

1. Enlèvement des milieux d'échantillonnage exposés (notamment échantillonneurs dichotomiques, cartouches de spéciation des matières particulaires, cartouches de COV, cartouches de carbonyle et de composés organiques semi-volatils) et installation d'un nouveau milieu en vue de l'échantillonnage subséquent.
2. Programmation des échantillonneurs pour qu'ils fonctionnent sans intervention humaine durant des intervalles et aux dates déterminés.
3. Communication avec les laboratoires d'EC au sujet de l'approvisionnement (p. ex. milieu d'échantillonnage, gants) et des pièces, au besoin.
4. Enregistrement de toutes les données de terrain requises, y compris les paramètres d'exploitation et les anomalies des échantillonneurs, sur les feuilles de données appropriées, fournies par EC.
5. Empaquetage des milieux d'échantillonnage exposés dans les contenants d'origine (boîtes et caisses) avec les feuilles de données, et envoi hebdomadaire, par service de messagerie, au 335, chemin River, Ottawa (Ontario) K1V 1C7. Environnement Canada réglera les frais d'expédition.
6. Vérification de débit des échantillonneurs dichotomiques et des échantillonneurs de spéciation des matières particulaires au moins tous les trois mois, au moyen d'un étalon de transfert traçable fourni par EC. Les résultats des vérifications de débit doivent être consignés sur les feuilles de données.
7. Dépannage de base et réparation des défauts mineurs de l'équipement sur place au moyen des pièces fournies par EC.
8. Présence durant les vérifications externes sur place, sur demande.
9. Capacité de fournir un soutien dans le cadre de programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, le cas échéant et au besoin (des visites supplémentaires sur place pourront être requises).
10. Présentation d'un rapport détaillé du poste chaque mois.

Dans les limites d'un calendrier d'échantillonnage fixe (dont les dates exactes seront fournies par EC), l'entrepreneur est libre d'organiser l'accomplissement de ses tâches aux dates et aux heures qui lui conviennent, pendant la période d'échantillonnage prévue.

L'entrepreneur recevra une procédure d'utilisation normalisée pour chaque échantillonneur.

B. Région de London (2 sites)

Objectifs

L'entrepreneur doit se rendre aux postes de surveillance de chacun des emplacements de la région de London pour exploiter et entretenir l'équipement qui y est installé et consigner les données opérationnelles d'échantillonnage. L'équipement se compose d'échantillonneurs de composés organiques volatils (COV) ainsi que d'accessoires et d'appareils d'enregistrement connexes, détaillés au tableau 2 ci-dessous.

Description du projet

Tous les prélèvements aux échantillonneurs des deux sites sont effectués, aux mêmes dates, tous les 6 jours. Un remplacement du milieu d'échantillonnage est requis tous les 6 jours, aux deux emplacements.

On estime qu'il faudra 60 visites à chaque site d'échantillonnage durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Le temps de remplacement du milieu d'échantillonnage par échantillonneur devrait être de 30 minutes. Il faut parcourir environ 210 km pour visiter tous les emplacements. On estime aussi qu'il faudra 1,0 h pour participer aux vérifications externes sur place durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Tableau 2 - Sites

Emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	COV
Parc Centennial	1	X
Site de l'IQUA de London	1	X

X : L'échantillonnage a lieu pendant 24 heures d'affilée tous les 6 jours.

Emplacements

POSTE	VILLE	EMPLACEMENT
Parc Centennial	Agriculture Sarnia	Rue Front, à la voie ferrée du CN
Site de l'IQUA de London	Londres	900, av. Highbury

Énoncé des travaux et produits livrables

L'entrepreneur devra s'acquitter des tâches suivantes lorsqu'il visite les emplacements :

1. Enlèvement des cartouches pleines de COV et installation de nouvelles en vue de l'échantillonnage subséquent.
2. Programmation des échantillonneurs pour qu'ils fonctionnent sans intervention humaine durant des intervalles et aux dates déterminés.
3. Communication avec les laboratoires d'EC au sujet de l'approvisionnement.
4. Enregistrement de toutes les données de terrain requises, y compris les anomalies des échantillonneurs, sur les feuilles de données appropriées, fournies par EC.
5. Envoi hebdomadaire des échantillons et des feuilles de données connexes par service de messagerie au 335, chemin River, Ottawa (Ontario) K1V 1C7. Environnement Canada réglera les frais d'expédition.
6. Exécution périodique de l'entretien de base prescrit de tous les équipements et vérification périodique de la calibration du débit.
7. Dépannage de base et réparation des défauts mineurs de l'équipement sur place au moyen des pièces fournies par EC.
8. Présence durant les vérifications externes sur place, sur demande.
9. Capacité de fournir un soutien dans le cadre de programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, le cas échéant et au besoin (des visites supplémentaires sur place pourront être requises).
10. Présentation d'un rapport détaillé du poste chaque mois.

Dans les limites d'un calendrier d'échantillonnage fixe (dont les dates exactes seront fournies par EC), l'entrepreneur est libre d'organiser l'accomplissement de ses tâches aux dates et aux heures qui lui conviennent, pendant la période d'échantillonnage prévue.

L'entrepreneur recevra une procédure d'utilisation normalisée pour l'échantillonneur de COV.

C. Région d'Ottawa (1 site)

Objectifs

L'entrepreneur doit se rendre aux postes de surveillance de chacun des emplacements de la région d'Ottawa pour exploiter et entretenir l'équipement qui y est installé et consigner les données opérationnelles d'échantillonnage. L'équipement se compose d'un ou de plusieurs des appareils suivants : échantillonneurs dichotomiques des matières particulaires, échantillonneurs de spéciation des matières particulaires, échantillonneurs de composés organiques volatils (COV), appareil de surveillance continue des matières particulaires (MP2,5) ainsi qu'accessoires et appareils d'enregistrement connexes, détaillés au tableau 3 ci-dessous.

Description du projet

Les prélèvements aux échantillonneurs sont effectués aux mêmes dates, comme il est indiqué au tableau 3. Un remplacement du milieu d'échantillonnage est requis tous les 6 jours.

On estime qu'il faudra 60 visites à chaque site d'échantillonnage durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Le temps de remplacement du milieu d'échantillonnage par échantillonneur devrait être de 30 minutes. Il faut parcourir environ 60 km pour visiter l'emplacement. On estime aussi qu'il faudra 2,5 h pour participer aux vérifications externes sur place durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Tableau 3 - Sites

Emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	COV	Échant. dichot. de matières particulaires	Échant. de spéciation des matières particulaires	Appareil de surveillance continue des MP2,5
Ottawa (Ontario) Centre-ville	5	X	X	X	Deux (2) app. de surveillance continue des MP2,5 - X3

X : L'échantillonnage a lieu pendant 24 heures d'affilée tous les 6 jours.

X¹ : L'échantillonnage est réalisé pendant 24 heures d'affilée tous les trois jours, mais le remplacement du milieu d'échantillonnage n'est requis qu'aux six jours.

X3: L'échantillonnage est continu (24 heures sur 24 et sept jours sur sept), et l'équipement est vérifié/entretenu tous les 6 jours.

Emplacements :

POSTE	VILLE	EMPLACEMENT
Ottawa Centre-ville	Ottawa (Ontario)	Rue Wurtemberg, près de la rue Rideau

Énoncé des travaux et produits livrables

L'entrepreneur devra s'acquitter des tâches suivantes lorsqu'il visite les emplacements :

1. Enlèvement des filtres exposés des échantillonneurs dichotomiques, des cartouches de spéciation des matières particulaires, des cartouches de COV, entretien des appareils de surveillance continue des MP2,5 et installation d'un nouveau milieu en vue de l'échantillonnage subséquent.
2. Vérification des fuites et changement des filtres d'échantillonneur sur les appareils de surveillance continue des MP2,5.
3. Programmation des échantillonneurs pour qu'ils fonctionnent sans intervention humaine durant des intervalles et aux dates déterminés.
4. Communication avec les laboratoires d'EC au sujet de l'approvisionnement.
5. Consignation de toutes les données pertinentes prises sur le terrain, y compris les paramètres de fonctionnement des instruments et les anomalies.
6. Envoi hebdomadaire de toutes les feuilles de données et des échantillons exposés par service de messagerie à Ottawa. Les coûts d'expédition seront pris en charge par Environnement Canada.
7. Exécution périodique de l'entretien de base prescrit de tous les équipements et vérification régulière de la calibration du débit.
8. Recherche de la cause des problèmes et exécution de réparations mineures à l'équipement qui fonctionne mal à l'aide des pièces fournies par EC.
9. Présence durant les vérifications externes sur place, sur demande.
10. Capacité de fournir un soutien dans le cadre de programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, le cas échéant et au besoin (des visites supplémentaires sur place pourront être requises).
11. Présentation d'un rapport détaillé du poste chaque mois.

Dans les limites d'un calendrier d'échantillonnage fixe (dont les dates exactes seront fournies par EC), l'entrepreneur est libre d'organiser l'accomplissement de ses tâches aux dates et aux heures qui lui conviennent, pendant la période d'échantillonnage prévue.

L'entrepreneur recevra une procédure d'utilisation normalisée pour chaque échantillonneur et appareil de surveillance.

D. Région de Toronto (4 sites)

Objectifs

L'entrepreneur doit se rendre aux postes de surveillance de chacun des sites de la région de Toronto pour exploiter et entretenir l'équipement qui y est installé et consigner les données opérationnelles d'échantillonnage. L'équipement se compose d'un ou plusieurs des appareils suivants : échantillonneurs de MP2,5 et échantillonneurs dichotomiques des matières particulaires (grosses et fines) et échantillonneurs de composés organiques volatils (COV), ainsi qu'accessoires et appareils d'enregistrement connexes, détaillés au tableau 4 ci-dessous.

Description du projet

Les prélèvements aux échantillonneurs de la région de Toronto sont effectués aux mêmes dates, tous les 6 jours (sauf indication contraire dans le tableau 4). Un remplacement du milieu d'échantillonnage est requis tous les 6 jours, à tous les emplacements.

On estime qu'il faudra 60 visites à chaque site d'échantillonnage durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Le temps de remplacement du milieu d'échantillonnage par échantillonneur devrait être de 30 minutes. Il faut parcourir environ 200 km pour visiter tous les emplacements. On estime aussi qu'il faudra 3 h pour participer aux vérifications externes sur place durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Tableau 4 - Sites

Emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	COV	HAP	Échant. dichot. de matières particulaires	Échant. MP2,5
Fredericton	1	X			
Etobicoke-Ouest	2	X			X ¹
Newmarket	1	X			
Kipling	2	X		X	

X : L'échantillonnage a lieu pendant 24 heures d'affilée tous les 6 jours.

X¹ : L'échantillonnage est réalisé pendant 24 heures d'affilée tous les trois jours, mais le remplacement du milieu d'échantillonnage n'est requis qu'aux six jours.

Emplacements :

POSTE	VILLE	EMPLACEMENT
Fredericton	Fredericton	525, rue Main N.
Etobicoke-Ouest	Toronto (Ontario)	Ch. Elmcrest, Etobicoke
Newmarket	Newmarket	Route 47 et route 48
Kipling	Toronto (Ontario)	461, av. Kipling, Etobicoke

Énoncé des travaux et produits livrables

L'entrepreneur devra s'acquitter des tâches suivantes lorsqu'il visite les emplacements :

1. Enlèvement des filtres exposés d'échantillonneurs dichotomiques et d'échantillonneurs MP2,5 et des cartouches de COV; installation d'un nouveau milieu en vue de l'échantillonnage subséquent.
2. Programmation des échantillonneurs pour qu'ils fonctionnent sans intervention humaine durant des intervalles et aux dates déterminés.
3. Communication avec les laboratoires d'EC au sujet de l'approvisionnement.
4. Consignation de toutes les données pertinentes prises sur le terrain, y compris les paramètres de fonctionnement des instruments et les anomalies.
5. Envoi hebdomadaire de toutes les feuilles de données et des échantillons exposés par service de messagerie à Ottawa. Les coûts d'expédition seront pris en charge par Environnement Canada.
6. Entretien périodique de base prescrit de tous les équipements et vérification régulière de la calibration du débit.
7. Recherche de la cause des problèmes et exécution de réparations mineures à l'équipement qui fonctionne mal à l'aide des pièces fournies par EC.
8. Présence durant les vérifications externes sur place, sur demande.
9. Capacité de fournir un soutien dans le cadre de programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, le cas échéant et au besoin (des visites supplémentaires sur place pourront être requises).
10. Présentation d'un rapport détaillé du poste chaque mois.

Dans les limites d'un calendrier d'échantillonnage fixe (dont les dates exactes seront fournies par EC), l'entrepreneur est libre d'organiser l'accomplissement de ses tâches aux dates et aux heures qui lui conviennent, pendant la période d'échantillonnage prévue.

L'entrepreneur recevra une procédure d'utilisation normalisée pour chaque échantillonneur.

E. Région de Windsor (1 site)

Objectifs

L'entrepreneur doit se rendre aux postes de surveillance de chacun des emplacements de la région de Windsor pour exploiter et entretenir l'équipement qui y est installé et consigner les données opérationnelles d'échantillonnage. L'équipement se compose d'un ou de plusieurs des appareils suivants : échantillonneurs dichotomiques des matières particulaires, échantillonneurs de spéciation des matières particulaires, échantillonneurs de composés organiques volatils (COV), échantillonneurs de carbonyle ainsi qu'accessoires et appareils d'enregistrement connexes, détaillés au tableau 5 ci-dessous.

Description du projet

Les prélèvements aux échantillonneurs de la région de Windsor sont effectués aux mêmes dates, tous les 6 jours. Un remplacement du milieu d'échantillonnage est requis tous les 6 jours, à tous les emplacements.

On estime qu'il faudra 60 visites à chaque site d'échantillonnage durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Le temps de remplacement du milieu d'échantillonnage par échantillonneur devrait être de 30 minutes. Il faut parcourir environ 240 km pour visiter tous les emplacements. On estime aussi qu'il faudra 2,5 h pour participer aux vérifications externes sur place durant la période visée par le contrat, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Tableau 5 – Sites

Emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	COV	HAP	Échant. dichot. de matières particulaires.	Échant. de spéciation des matières particulaires	Carbonyle
Poste de l'IQUA de Windsor	5	X ¹		(2)X	X	X

X : L'échantillonnage a lieu pendant 24 heures d'affilée tous les 6 jours.

X¹: L'échantillonnage est réalisé pendant 24 heures d'affilée tous les trois jours, mais un remplacement du milieu d'échantillonnage n'est requis qu'aux six jours.

Emplacements :

POSTE	VILLE	EMPLACEMENT
Poste de l'IQUA de Windsor	Nord-Ouest de l'Ontario	Rue College et rue South

Énoncé des travaux et produits livrables

L'entrepreneur devra s'acquitter des tâches suivantes lorsqu'il visite les postes de surveillance :

1. Enlèvement des filtres exposés d'échantillonneurs dichotomiques et d'échantillonneurs MP2,5, des cartouches de spéciation des matières particulaires, des cartouches de COV (aldéhyde); installation d'un nouveau milieu en vue de l'échantillonnage subséquent.
2. Programmation des échantillonneurs pour qu'ils fonctionnent sans intervention humaine durant des intervalles et aux dates déterminés.
3. Communication avec les laboratoires d'EC au sujet de l'approvisionnement.
4. Consignation de toutes les données pertinentes prises sur le terrain, y compris les paramètres de fonctionnement des instruments et les anomalies.
5. Envoi hebdomadaire de toutes les feuilles de données et des échantillons exposés par service de messagerie à Ottawa. Les coûts d'expédition seront pris en charge par Environnement Canada.
6. Entretien périodique de base prescrit de tous les équipements et vérification régulière de la calibration du débit.
7. Recherche de la cause des problèmes et exécution de réparations mineures à l'équipement qui fonctionne mal à l'aide des pièces fournies par EC.
8. Présence durant les vérifications externes sur place, sur demande.
9. Capacité de fournir un soutien dans le cadre de programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, le cas échéant et au besoin (des visites supplémentaires sur place pourront être requises).
10. Présentation d'un rapport détaillé du poste chaque mois.

Dans les limites d'un calendrier d'échantillonnage fixe (dont les dates exactes seront fournies par EC), l'entrepreneur est libre d'organiser l'accomplissement de ses tâches aux dates et aux heures qui lui conviennent, pendant la période d'échantillonnage prévue.

L'entrepreneur recevra une procédure d'utilisation normalisée pour chaque échantillonneur.

Accès aux emplacements

Tous les emplacements sont gérés par la Direction de la surveillance environnementale du ministère de l'Environnement de l'Ontario. La Direction assurera un accès approprié aux emplacements.

Mode de paiement

L'entrepreneur envoie une facture mensuelle à EC pendant la durée du contrat, conformément à la ventilation des coûts figurant dans sa proposition.

Attribution de cinq (5) contrats distincts

Environnement Canada doit exploiter et entretenir les échantillonneurs de cinq (5) différentes régions de l'Ontario (Hamilton, London, Ottawa, Toronto et Windsor) et en consigner les données et attribuera donc cinq (5) contrats distincts.

Budget du projet

La somme maximale annuelle prévue pour la période contractuelle initiale pour les cinq (5) contrats sera de 104 000,00 \$, TPS/TVH en sus, répartie comme suit :

A. Environnement Canada a alloué une somme maximale de 32 000,00 \$ par année pour la région de Hamilton, TPS/TVH en sus.

B. Environnement Canada a alloué une somme maximale de 15 000,00 \$ par année pour la région de London, TPS/TVH en sus.

C. Environnement Canada a alloué une somme maximale de 14 000,00 \$ par année pour la région d'Ottawa, TPS/TVH en sus.

D. Environnement Canada a alloué une somme maximale de 23 000,00 \$ par année pour la région de Toronto, TPS/TVH en sus.

E. Environnement Canada a alloué une somme maximale de 20 000,00 \$ par année pour la région de Windsor, TPS/TVH en sus.

Option de prolongation

La durée du présent contrat sera d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution, assortie d'une option de prolongation de deux périodes d'un an chacune.

Un avis de prolongation est donné à l'entrepreneur 30 jours avant la date de fin du contrat.

MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Le soumissionnaire peut présenter une proposition pour un ou plusieurs des contrats décrits ci-dessus, jusqu'au maximum de cinq (5). Si un soumissionnaire présente une soumission sur plus d'un contrat, il ou elle doit soumettre une proposition qui traite clairement des exigences de chaque contrat pour lequel la proposition est soumise; la proposition soumise sera évaluée à la lumière des « Critères d'évaluation des propositions » ci-après. Une proposition soumise pour plus d'un contrat doit contenir un tableau de « ventilation des coûts » distinct (voir les formulaires fournis ci-après) pour chacune des régions visée par la proposition.

Toutes les propositions présentées *doivent indiquer clairement* que le soumissionnaire dispose de la capacité et des ressources nécessaires pour fournir les produits livrables, indiqués dans la section Énoncé des travaux et produits livrables ci-dessus.

Si le soumissionnaire obtient plus d'un contrat, il ne peut s'acquitter des contrats de manière consécutive (chaque contrat porte la même date d'adjudication et d'achèvement).

Présentation des propositions (se reporter aux « critères d'évaluation des propositions »)

La proposition doit décrire en détail les compétences techniques et l'expérience pertinente de l'entrepreneur et de ses principaux employés professionnels.

La proposition doit faire état des éléments techniques, des coûts et de l'expertise de l'entreprise selon les critères suivants :

1. Volet technique

La proposition doit comporter un protocole d'entente d'au plus une page sur le travail à réaliser et les raisons de ce travail, pour chaque région/contrat.

2. Volet coût

Le coût proposé doit viser chaque visite aux emplacements et les frais de déplacement (se reporter aux annexes A, B, C, D, E)

Le coût proposé doit aussi comprendre le dépannage de base et les réparations des bris d'équipement mineurs au moyen des pièces fournies par EC.

3. Volet expertise de l'entreprise

La proposition doit indiquer :

- le personnel professionnel affecté au projet et sa contribution prévue à celui-ci;
- l'expérience pertinente du personnel;
- l'expérience pertinente de l'entreprise dans le même type de travail (entrepreneurs et sous-traitants)

Critères d'évaluation des propositions

Le soumissionnaire retenu doit obtenir une note de 70 % ou plus dans chacune des catégories (A, B) des critères d'évaluation énumérés ci-dessous, et le contrat sera accordé à l'entreprise qui a la proposition recevable la moins coûteuse par point (ce que l'on détermine en divisant le prix demandé par le total des points obtenus à l'évaluation de la proposition).

Si aucune soumission acceptable n'est reçue, Environnement Canada se réserve le droit de ne pas attribuer ce contrat.

Nom de l'entreprise			
Critère	Facteur	Total	Total
A. PROPOSITION TECHNIQUE	(maximum de 40 points, minimum de 28 points)		
(a) Compréhension de la portée et des objectifs.	Le soumissionnaire doit inclure une courte introduction et une brève évaluation de la nécessité de ce projet (2 points), des objectifs du travail proposé (1 point), des raisons pour le réaliser (1 point) et des avantages qui en découleront (1 point).	5	
(b) Faisabilité, approche et méthodologie du travail proposé	<p>La proposition dresse la liste de tous les éléments de la « Présentation des propositions » et indique de quelle façon l'entrepreneur atteindra les objectifs (maximum de 20 points; une partie seulement des points peuvent être octroyés comme indiqué).</p> <p>- La proposition indique clairement les tâches principales et les sous-tâches, les échéanciers et les produits livrables pour toutes les exigences énumérées dans l'énoncé des travaux (20 points).</p> <p>- La proposition indique clairement les tâches principales, les échéanciers et les produits livrables pour la plupart des exigences énumérées dans l'énoncé des travaux, mais il manque quelques éléments (15 points).</p> <p>- La proposition indique clairement les tâches, les échéanciers et les produits livrables pour certaines des exigences énumérées dans l'énoncé des travaux, mais il manque de nombreux éléments (10 points).</p> <p>- La proposition n'indique pas clairement les tâches, les échéanciers et les produits livrables et il manque de nombreux éléments (5 points).</p>	20	

	La proposition ne comprend ni échéancier ni plan de travail (0 point).		
(c) Reconnaissance des problèmes et solutions proposées	Le soumissionnaire doit énoncer les difficultés majeures qu'il prévoit et expliquer comment il les résoudra (pluie, neige, difficulté d'accès au site...) (5 points accordés par difficulté énoncée jusqu'à un maximum de 15 points).	15	
Total partiel		40	
B. PROPOSITION DE GESTION	(maximum de 60 points, minimum de 42 points)		
(a) Compétences clés du personnel	Le soumissionnaire fournit les noms de tous les employés qui prennent part au projet ainsi que leur curriculum vitæ (7,5 points) + personnel de gestion (1 point), + technologues itinérants (4 points), + personnel de relève (2,5 points). Expérience pertinente (1,5 point par année d'expérience comme technologue itinérant, jusqu'à un maximum de 7,5 points). Scolarité à titre de technologue itinérant (15 points) : - diplôme d'études secondaires (5 points); - diplôme d'études collégiales techniques (5 points); - compétences démontrées sur le terrain par un travail avec des instruments de mesure de la qualité de l'air ou un travail connexe (5 points).	30	
(b) Organisation de l'équipe prévue, y compris la disponibilité des membres de l'équipe et des remplaçants, la structure hiérarchique, la capacité d'exécuter le projet dans les délais établis et la capacité d'effectuer des visites supplémentaires sur les lieux pour des programmes spéciaux de surveillance intensive à court terme ou de nouveaux programmes d'échantillonnage, selon les besoins.	Organisation démontrée de l'équipe (5 points) Disponibilité démontrée des membres de l'équipe (5 points) Personnel de remplacement (5 points) Structure hiérarchique démontrée (5 points) Capacité démontrée d'exécuter le projet dans les délais établis (5 points) Capacité démontrée d'effectuer des visites supplémentaires sur les lieux (5 points) Attribution des points pour la présente section : L'information fournie satisfait à	30	

	l'exigence décrite = 5 points. L'information fournie ne satisfait pas à l'exigence décrite = 0 point.		
Total partiel		60	
Note totale maximale		100	

Annexe A

Ventilation des coûts pour la région de Hamilton

Période initiale du contrat (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N ^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Mississauga	1	60 visites					
Lac Simcoe	7	60 visites					
Parc Beasley	5	60 visites					
Prix total de la soumission - Période initiale du contrat							

Période optionnelle 1 (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N ^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N ^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Mississauga	1	60 visites					
Lac Simcoe	7	60 visites					
Parc Beasley	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 1							

Période optionnelle 2 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Kitchener	1	60 visites					
Simcoe	7	60 visites					
Parc Beasley	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 2							

Annexe B
Ventilation des coûts pour la région de London

Période initiale du contrat (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Site de l'IQUA de London	1	60 visites					
Parc Centennial	1	60 visites					
Prix total de la soumission - Période initiale du contrat							

Période optionnelle 1 (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Site de l'IQUA de London	1	60 visites					
Parc Centennial	1	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 1							

Période optionnelle 2 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Site de l'IQUA de London	1	60 visites					
Parc Centennial	1	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 2							

Annexe C
Ventilation des coûts pour la région d'Ottawa

Période initiale du contrat (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Ottawa Centre-ville	5	60 visites					
Prix total de la soumission - Période initiale du contrat							

Période optionnelle 1 (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Ottawa Centre-ville	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 1							

Période optionnelle 2 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Ottawa Centre-ville	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 2							

Annexe D
Ventilation des coûts pour la région de Toronto

Période initiale du contrat (du 1er avril 2015 au 31 mars 2016)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Brampton	1	60 visites					
Etobicoke-Ouest	2	60 visites					
Newmarket	1	60 visites					
Kipling	2	60 visites					
Prix total de la soumission - Période initiale du contrat							

Période optionnelle 1 (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Brampton	1	60 visites					
Etobicoke-Ouest	2	60 visites					
Newmarket	1	60 visites					
Kipling	2	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 1							

Période optionnelle 2 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineures	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Brampton	1	60 visites					
Etobicoke-Ouest	2	60 visites					
Newmarket	1	60 visites					
Kipling	2	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle2							

Annexe E
Ventilation des prix pour la région de Windsor

Période initiale du contrat (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Wallaceburg	5	60 visites					
Prix total de la soumission - Période initiale du contrat							

Période optionnelle 1 (du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Wallaceburg	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 1							

Période optionnelle 2 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Colonne	A	B	C	D	E	F	G
Nom de l'emplacement	N^{bre} de remplac. du milieu d'échant. par visite	N^{bre} de visites	Coût de la main-d'œuvre par visite	Frais de déplacement par visite	Coût du dépannage de base et de la réparation de défauts mineurs	Coût total de chaque visite (colonnes C+D+E)	Coût total pour l'ensemble des visites (colonnes BxF)
Wallaceburg	5	60 visites					
Prix total pour la période optionnelle 2							